

**PLAN ACADEMIQUE D' ACTIONS DE PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS  
2013-2015**

Cadre juridique :

- Décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par décret n° 2011-774 du 28 juin 2011
- Protocole d'accord du 20 novembre 2009 sur la santé et la sécurité dans la fonction publique
- Loi du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social qui institue dans toutes les administrations de l'État et dans tous les établissements publics de l'État : les comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) et la politique de santé et de prévention des risques définie par le ministre de l'Éducation nationale.
- Rapport annuel de l'ISST.

**L'ORGANISATION DE LA SANTE ET LA SECURITE AU TRAVAIL DANS L'ACADEMIE  
RENFORCER LA STRUCTURATION, ACCOMPAGNER LES ACTEURS ET COORDONNER LES  
ACTIONS MENEES**

**1) Le constat :**

A) Assistants de prévention dans les établissements :

- o Second degré :

Département	Collèges	Lycées	Observations
03	87 % d'AP nommés	91%	3 AP non formés
15	90 % d'AP nommés	100%	100% des AP formés
43	62 % d'AP nommés	100%	1 AP non formé
63	91 % d'AP nommés	100%	3 AP non formés

- o 1<sup>er</sup> degré :

DEPARTEMENTS	AP CIRCONSCRIPTIONS
03	100%
15	100%
43	100%
63	0

B) Les services académiques :

Médecine de prévention : 2 médecins de prévention + 30% effectués par le Médecin Conseil  
Ingénieur Santé et Sécurité au Travail : 1  
Conseiller de prévention Académique : 1 déchargé à temps plein  
Assistant de prévention au Rectorat : avec une décharge à 20%

DEPARTEMENTS	Conseiller de prévention	AP CIRCONSCRIPTIONS
03	1	100%
15	1	100%
43	1 déchargé 20 demi -journées par an	100%
63	1	0

## 2) Les objectifs :

### A) Dans les établissements et les écoles pour juin 2014 :

- Nommer et former les assistants de prévention dans tous les établissements,
- Nommer et former les assistants de prévention dans toutes les circonscriptions,
- S'assurer de l'établissement d'une lettre de cadrage à tous les assistants de prévention,
- Sensibiliser les gestionnaires et les chefs d'établissement sur les problématiques liées à la santé et à la sécurité au travail (actions de formation, diffusion d'information, rappels des réglementations applicables, réunions avec les AP et les CP)

### B) Dans les services académiques :

- Afficher la structuration du pôle santé et sécurité au travail.
- Recruter 2 médecins de prévention. Les fiches de poste sont en cours de finalisation pour une publication prévue en février 2014 avec l'objectif que le recrutement soit effectif en avril 2014.
- Voir la lettre de mission du Conseiller de Prévention Académique (cf compétences du CHSCTA),
- Favoriser les conditions d'octroi d'un temps de décharge aux Conseillers de Prévention Départementaux,
- Procéder à la nomination et à la formation d'un assistant de prévention dans chaque circonscription,
- Procéder à la nomination et à la formation d'un assistant de prévention par DSDEN.
- S'assurer de l'établissement d'une lettre de mission à tous les assistants de prévention des services académiques
- Sensibiliser les chefs de service sur les problématiques liées à la santé et à la sécurité au travail (actions de formation, diffusion d'information, rappels des réglementations applicables, réunions avec les AP et les CP).
- Organiser une ou plusieurs réunions avec les services du Rectorat, les médecins de préventions, l'ISST, le CPA, les CPD et les SG de DSDEN, notamment en début d'année scolaire pour coordonner les actions départementales et académiques et les travaux à mener conjointement.
- Réunir de manière bimensuelle le comité interne de sécurité et santé au travail.
- Nommer un correspondant handicap au niveau académique et au niveau départemental + une équipe ressource (pilotage handicap).

**DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES  
IMPULSER SA MISE EN PLACE DANS LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES, LES ÉCOLES, AU  
RECTORAT ET DANS LES DSDEN**

**1) Le constat :**

A) Dans les collèges et les écoles :

- Dans l'Allier :
  - Ecoles : Pas de DUER
  - Collèges : le sujet de l'impulsion du DUER va être abordé au prochain CHSCTD (certains établissements sont en train de l'élaborer, pas de chiffres)
- Dans le Cantal :
  - Ecoles : Le DUER est en cours d'élaboration dans les écoles, le travail est mené par les AP de circonscriptions et par le CPA.
  - Collèges : La démarche est engagée entre la DSDEN, le Rectorat et le CG 15.
- Dans la Haute-Loire :
  - Ecoles : 34 % des écoles ont effectué le DUERP
  - Collèges : la démarche est engagée entre la DSDEN, le rectorat et le CG 43.
- Dans le Puy de Dôme :
  - Ecoles : pas de DUER
  - Collèges : Le thème a été abordé entre le rectorat, la DSDEN et le CG 63, prévision 2014-2015

B) Dans les lycées :

Une enquête a été menée par la DRH : Sur 49 lycées et EREA (sur 51 dans l'académie), 65 % des établissements ont démarré le DUERP.

C) Au Rectorat et dans les DSDEN :

Rectorat :

Le DUER n'est pas encore mis en place (début à l'imprimerie) mais un groupe de travail s'est d'ores et déjà réuni pour fixer un calendrier de travail et les étapes de sa réalisation. Dans ce cadre, la démarche, les objectifs, la méthodologie et le modèle de document à utiliser seront présentée lors d'une réunion des chefs de division et de service le 11 février 2014

DSDEN : Seul le département de la Haute-Loire avec le CPD a commencé à élaborer un DUERP.

**2) Les objectifs :**

- Impulser le DUER dans les collèges et les écoles du Puy-de-Dôme en lien avec les DASEN
- Préciser dans les conventions liant les EPLE à la collectivité de rattachement le partage de responsabilité de chacun sur le DUER
- Mettre en place du DUER au Rectorat d'ici le mois de juin 2014. Un test du dispositif arrêté par le groupe de travail va être effectué par la DIFAGE avant la réunion des chefs de service et la diffusion à tous les services du Rectorat.
- Mettre en place du DUER dans les DSDEN en s'appuyant sur l'expérience du rectorat.
- Pour piloter l'ensemble des opérations destinées à impulser la politique de mise en place et d'utilisation du DUER, mettre en place un groupe de travail DUER avec une 1<sup>ère</sup> réunion prévue fin février 2014 et assurer un suivi annuel du développement du DUER avec un accompagnement si nécessaire.

## CHSCTA RENFORCER SON ROLE ET AMELIORER SON FONCTIONNEMENT

### 1) Le constat :

En 2012/2013, le CHSCTA s'est réuni deux fois.

En 2013/2014, il se réunira trois fois conformément à la réglementation.

Une formation de ses membres a eu lieu en 2012.

Les rapports de l'ISST et des Médecins de prévention sont présentés chaque année, tout comme le plan de formation relatif aux problématiques du champ de compétence du CHSCTA.

### 2) Les objectifs :

- Maintenir un minimum de 3 réunions par an
- Sélectionner des indicateurs pertinents, mesurer l'état d'avancement des DUER, utiliser les DUER dans le cadre de la politique de santé et de sécurité au travail.
- Proposer un plan de formation des membres du CHSCTA adapté (formations sur la protection juridique fonctionnelle, et sur l'ergonomie du poste de travail informatique, organisation d'une visite sur site dans un établissement animée par l'ISST, le CPA, les Médecins de prévention pour sensibiliser les membres du CHSCTA aux méthodes d'évaluation des risques)
- Procéder à une visite sur site au Rectorat de Clermont-Ferrand sur le thème de l'ergonomie du poste informatique.
- Présentation annuelle de l'action en faveur des personnels handicapés (suivi du plan pluriannuel académique)
- Présentation annuelle des actions du réseau PAS.

## LES RISQUES PSYCHOSOCIAUX

### 1) Le Constat :

#### Actions académiques

- En septembre 2013, diffusion aux personnels d'encadrement et à l'ensemble des personnels du Memento prévention des risques psychosociaux.
- Formation aux risques psychosociaux :
  - pour tous les assistants de prévention de l'Académie (actuellement 60 % ont été formés à la détection du risque RPS)
  - les membres des CHSCTA et CHSCTD.
- Bien-être au travail : formation dans le cadre du PAF pour les personnels ATSS (pris en charge au titre des actions PAS en 2013).
- Intervention à la demande dans les établissements scolaire en cas de difficultés.
- Comment gérer les relations conflictuelles entre collègues (personnels administratifs, techniciens, sociaux et de santé). EIPAS en 2012 et 2013.
- Cellule d'écoute et de soutien en cas d'événement grave dans un établissement.
  - Consultations auprès des médecins de prévention et/ ou assistantes sociales des personnels dans les situations individuelles et collectives (ex :STI2D) en lien avec les RPS.

- Réunions GRH.
- Médiations et régulations par la DRH.
- Médiateur académique.

### **Actions de prévention des risques psychosociaux dans le cadre du PAS**

- Développer ses ressources pour mieux s'adapter aux postes d'encadrement (personnels de direction stagiaires).
- Bien-être au travail et ergonomie du poste de travail (personnels administratifs, techniciens, sociaux et de santé) en 2013.
- Espace d'accueil et d'écoute :
  - Mise à disposition des personnels de psychologues du travail :
    - en place dans le Puy de Dôme et l'Allier,
    - En cours de mise en place dans la Haute-Loire et le Cantal.
  - Intervention de psychologues auprès d'équipe dans les établissements, soit en prévention dans le cadre de l'analyse de pratique, soit lors de situation de crise.

## **2) Les objectifs :**

### **Réaliser un diagnostic partagé des risques psychosociaux**

Mise en place d'un groupe de travail sur la prévention des risques psychosociaux (DRH, médecins de prévention, CTR du service social, ISST, Conseiller de Prévention, secrétaires et des représentants du personnel au CHSCTA) en utilisant des outils proposés par l'ANACT ou l'INRSS ou le guide de la fonction publique

avec un accompagnement par l'ARACT :

- Collecte d'indicateurs significatifs, analyse du DUER, prise en compte des conclusions des services médico-sociaux
- Elaboration d'un questionnaire selon les 6 axes de risques à caractère psychosocial qui sont : les exigences et l'intensité du travail
  - Les exigences émotionnelles
  - Le manque d'autonomie et de manœuvre
  - La mauvaise qualité des rapports sociaux et des relations de travail
  - Les conflits de valeur
  - L'insécurité de la situation de travail.

Travail en lien avec médecins de prévention du SGAR.

### **Renforcer les actions de préventions académiques et celles réalisées dans le cadre du réseau PAS**

- Mise en place des espaces d'accueil et d'écoute dans la Cantal
- Mise en place d'action de prévention/ formation TMS

**SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL DANS L'ACADÉMIE  
AMÉLIORER LES MODES DE COMMUNICATION À DESTINATION DES PERSONNELS  
RENFORCER LES ÉCHANGES À DESTINATION DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

- 1) Le registre de santé et de sécurité au travail :

#### **A) Le constat :**

En septembre 2013, un rappel concernant la nécessité de mettre en place les registres de santé et de sécurité au travail et de danger grave et éminent a été effectué à destination de l'ensemble des structures de l'Académie.

**B) Les objectifs :**

- Mettre en place une enquête annuelle avec le CPA et les CPD permettant de vérifier la présence et les conditions d'utilisation du registre de santé et de sécurité et faire une information en CHSCT.
- S'assurer de la mise à disposition des registres de santé et de sécurité auprès des personnels.

2) La communication :

**A) Le constat :**

3 DSDEN sur 4 disposent d'un page WEB sur leur site concernant le thème de la santé et sécurité au travail et notamment sur les CHSCTD

Le Rectorat dispose d'un site très complet mais pas assez accessible mis à jour par l'ISST

Les partenariats avec les collectivités territoriales existent sur certains dossiers mais pas de manière homogène.

**B) Les objectifs :**

- Harmoniser les pages WEB entre les DSDEN et le RECTORAT.
- Mettre en place une communication commune entre le RECTORAT et les DSDEN.
- Améliorer la présentation et intégrer le site WEB de l'ISST sur l'intranet (SELIA)
- Etablir et diffuser les fiches de communication, pour affichage, au sein du RECTORAT, des DSDEN des établissements et des écoles avec les noms, coordonnées et, le cas échéant, les journées de présence dans les structures :
  - Médecin de prévention
  - Assistants sociaux
  - CPA/CPD
  - ISST
  - Assistants de prévention
  - Correspondant Handicap
  - Membres du CHSCT compétent
- Développer un système d'informations partagé avec les collectivités territoriales.
- Développer un partenariat avec les Collectivités territoriales pour améliorer les conditions de travail en EPLE
- Mutualiser les méthodes d'évaluation des risques professionnels avec les services de prévention de chaque collectivité
- Définir les objectifs et ressources communs (formations, hygiène des aliments, SST, incendie...) avec les services de formation du Rectorat et des collectivités territoriales.
- Développer les pages du site consacrées au handicap.